

ACTUALITÉ	RELIGION	CULTURE	FAMILLE	ETHIQUE	SOLIDARITÉ
-----------	----------	---------	---------	---------	------------

France | Europe | Monde | Economie & Entreprises | Sport

 Vidéos  Blogs  Rss

Actualité > Economie & Entreprises > Economie 

Gabriel Zucman: « Le combat contre l'évasion fiscale n'est pas mené alors qu'il est gagnable »

La Suisse accueille un tiers de l'évasion fiscale mondiale.

Pour **Gabriel Zucman, chercheur à l'École d'économie de Paris**, auteur d'une étude sur le sujet, la solution passe par un échange automatique des informations fiscales entre les États.

AVEC CET ARTICLE

[DÉCRYPTAGE La « pause » fiscale n'empêche pas les prélèvements d'augmenter](#)

[Jean-Marc Ayrault: la pause fiscale "sera effective en 2015"](#)

[+ « La défiscalisation des heures supplémentaires a coûté 100 000 emplois »](#)

[Le gouvernement minimise les hausses d'impôts](#)

VOUS VENEZ DE PUBLIER UNE ÉTUDE SUR L'ÉVASION FISCALE DES MÉNAGES (1). QUELLES SONT VOS CONCLUSIONS ?

Gabriel Zucman : Pour évaluer cette évasion, je me suis intéressé à la différence entre les dettes et les créances mondiales. Cette anomalie statistique est due à tous les avoirs que les particuliers possèdent via des paradis fiscaux. Ces avoirs ne sont pas enregistrés dans les statistiques d'investissements internationaux. Ce travail m'a pris plus de deux ans. J'estime que 8 % du patrimoine financier des ménages est placé dans les paradis fiscaux, soit 6 000 milliards d'euros. **Un tiers de cette somme se trouve en Suisse**. La moitié des comptes suisses appartient à des Européens. Les multinationales utilisent aussi les paradis fiscaux pour payer moins d'impôts. Elles réalisent des transactions intra-groupe, à des prix fictifs, pour faire apparaître leurs profits dans les pays où ils sont les moins taxés.

QU'EST CE QUI EST LÉGAL ET ILLÉGAL DANS L'ÉVASION FISCALE ?

G. Z. : Il est légal, pour un Français, de placer son argent en Suisse ou dans n'importe quel autre pays étranger. À condition de déclarer la valeur de ces placements au fisc français – notamment pour le calcul de l'impôt sur la fortune – ainsi que les revenus qu'ils génèrent. L'évasion fiscale, en France, représenterait 250 milliards d'euros. Le manque à gagner chaque année pour le fisc se monterait ainsi à cinq milliards d'euros. C'est à peu près le montant du budget du ministère de la justice.

QUELLE EST L'EFFICACITÉ DU G20 CONTRE LES PARADIS FISCAUX ?

G. Z. : À Londres, en 2009, les pays du G20 ont proposé aux paradis fiscaux d'être rayés de **la liste noire de l'OCDE**, moyennant la signature de traités d'échanges d'informations, avec plus de 12 pays. Pour être significatifs, il faudrait que ces échanges d'informations fiscales soient automatiques. Ce n'est pas le cas. Le fisc français doit fournir des données nominatives très précises quand elle demande une information à l'administration suisse. En gros, il doit avoir la réponse à sa question pour pouvoir la poser... Moyennant quoi, le volume d'informations échangées entre la France et les paradis fiscaux reste négligeable, de l'ordre d'une centaine par an. Le combat fiscal n'est pas mené, alors qu'il est facilement gagnable. L'Union européenne ou les États-Unis pourraient forcer les paradis fiscaux à échanger automatiquement leurs informations. L'administration américaine a réussi à obliger la banque suisse UBS à coopérer, en menaçant de lui retirer sa licence bancaire aux États-Unis.

LA POSITION SUISSE A-T-ELLE ÉVOLUÉ ?

G. Z. : La Suisse essaie d'empêcher cet échange automatique d'informations. Elle a proposé au fisc allemand de prélever un impôt sur les revenus que les Allemands touchent de leurs comptes en Suisse. Berne reverse ensuite la somme à l'Allemagne. Mais l'État allemand bénéficiaire n'a aucun moyen de vérifier que les banques suisses jouent le jeu. En 2005, l'Union européenne avait instauré un système équivalent, qui devait être transitoire. Les banquiers suisses ont complètement détourné l'esprit de cet impôt européen.

(1) *The Missing Wealth of Nations*, mars 2012, Quarterly Journal of Economics

Recueilli par Pierre COCHEZ